

La taille des haies : c'est jusqu'au 15 mars

Pour les particuliers et les collectivités, il est fortement préconisé de ne plus tailler les haies et les arbres jusqu'au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, les travaux des haies sont interdits entre le 16 mars et le 15 août.

Nous entrons en période de nidification des oiseaux.

